

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 octobre 2010**

Décision n° **B-2010-1831**

commune (s) :

objet : Marché attribué à la société Roche Taillée Email relatif à la fourniture de plaques de rue - Autorisation de signer l'avenant de transfert à la SARL TTI

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A., Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Darne J. (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna, Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A.), Mme Peytavin.

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Vesco.

Bureau du 11 octobre 2010**Décision n° B-2010-1831**

objet : **Marché attribué à la société Roche Taillée Email relatif à la fourniture de plaques de rue -
Autorisation de signer l'avenant de transfert à la SARL TTI**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par cession du 15 juillet 2010, la société Roche Taillée Email, immatriculée sous le numéro 412 664 526 au RCS Romans, a cédé son fonds de commerce à la SARL TTI, immatriculée sous le n°523 503 217 au RCS Romans, et dont le siège social est situé quartier Rochetaillée, 26240 Saint Barthélémy de Vals.

La prise de possession et l'exploitation ont été fixées au 1er juillet 2010.

La SARL TTI, ayant fait preuve de ses capacités juridiques, financières, techniques et professionnelles, le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la SARL TTI à se substituer ainsi à la société Roche Taillée Email dans le marché communautaire dont elle est titulaire à compter de la date de notification du présent avenant.

Un marché passé avec la Communauté urbaine et non soldé est concerné. Il s'agit du marché n° 09424309 relatif à la fourniture de plaques de rue.

Cet avenant ne change en rien les marchés susvisés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant de transfert du marché n° 09424309 relatif à la fourniture de plaques de rue de la société Roche Taillée Email au profit de la SARL TTI.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 octobre 2010.